

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : THIAMACARE 10 MG/ML SOLUTION BUVABLE POUR CHATS, Solution buvable

Titulaire : ECUPHAR

Composition : Thiamazole 10 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/6748647 0/2020

Date de décision : 12/03/2020